



## COMPTE RENDU Groupe permanent intersyndical 18 avril 2018

### Avec le Département de l'Oise

Présents pour le département : Mme Cordier ( Vice présidente chargée de l'éducation) , Mme Girard (Directrice de l'Education et de la jeunesse qui succède à M. Longvert), M. Landier (DRH), Mme Fontaine (chargée de mission auprès de la DEJ), Mme Marquer (adjointe à la directrice de l'EJ), Mme Hornacek (DEJ), Mme Boulanger, M. Heurtois (Direction du Patrimoine), M. Dambreville (Direction du Patrimoine), M. Nouard ( Direction du numérique).

Présents pour les Collèges : 3 représentants du SNPDEN, 1 représentant du SNASUB, 2 représentants d'A&I/UNSA : Christelle Caplin-Dahenne (Adjointe gestionnaire du Collège Guillaume CALE à Nanteuil le Haudouin) et Alexis Hiolin (adjoint gestionnaire du Collège Pierre Mendès France à Méru).

Présentation de Mme Sandrine GIRARD, nouvelle Directrice de l'éducation et de la jeunesse. Mme Girard restera à la tête de sa direction actuelle, à savoir la direction des territoires.

**Intervention DRH** : lancement de la campagne de recensement des besoins en apprentissage, notamment sur les fonctions de cuisinier. Contrat d'apprentissage de 3 ans , profil CAP. Le département a ciblé une quinzaine de postes /supports à compter de la rentrée prochaine. Choix effectué en fonction de l'âge de l'agent et sur la base du volontariat.

Evaluation des suppléances : systématiquement après les suppléances afin d'éviter de garder dans le vivier des agents qui ne conviennent pas- à renvoyer à la DRH avec en copie à la DEJ- Voir pour utiliser le modèle disponible sur l'ENT mais ce n'est pas obligatoire.

A la rentrée : proposition d'un nouveau règlement sur les suppléances : pas obligatoirement à compter de 2 agents absents (car 2 agents absents sur une équipe de 6 ce n'est pas la même chose que sur une équipe de 12).

DRH souhaite le respect des délais pour l'évaluation des agents nommés stagiaires.

Procédure disciplinaire : mea culpa de la DRH qui avoue n'avoir pas été assez vigilant sur certains rapports. Attention : tout rapport sur un agent doit lui être présenté et signé pour prise de connaissance. Les adjoints gestionnaires et chef d'établissement participeront désormais aux entretiens préalables dans le cadre des procédures disciplinaires.

Service non fait : sera précisé dans la charte du temps de travail. En cas d'intempéries, si les agents ne veulent pas récupérer leurs heures, service non fait et donc retenu sur salaire pour une journée (même si le service non fait concerne un mercredi).



Médecine du travail : convocation envoyée en double exemplaire aux gestionnaires et aux agents, au moins 1 semaine avant.

Le compte rendu le plus récent du médecin annule et remplace le précédent.

**Intervention de la DEJ** : - recrutement en « stand-by » tant que le Tableau de répartition des Moyens n'est pas remis à plat.

Nous avons enfin obtenus que les CUI ne soient plus comptés comme des moyens dans le cadre du TRM, mais en plus, si le Collège souhaite du renfort.

Contingent de 50 contrats aidés pour cette année, appelés Parcours Emploi Compétences- Les établissements doivent être labellisés. Les obligations en terme de formation et de suivi se renforcent. La DEJ ne rembourse plus les formations.

Etant donné la jurisprudence encore récente, nous recommandons aux chefs d'établissements de ne pas recruter des CUI car, si les obligations de formation ne sont pas remplies, risque de requalification du contrat en CDI + indemnisation.

**Direction du Patrimoine** : marché global de performance : le calendrier est respecté : étude des 2<sup>ème</sup> offres. Offre finale pour début juin.

**Direction du numérique** : - sur la gestion des requêtes : clôture des requêtes envoyées sur la boîte mail CE de l'établissement.

Retard pour le renouvellement informatique 2018 car souci d'intégration Windows 10 dans les domaines et serveurs, mais tous les collèges seront concernés par le renouvellement, soit 1581 machines.

Possibilité de demander des ordinateurs pour les salles de permanences.

Possibilité de demander un téléphone sans fil pour l'infirmerie si on en fait la demande avant le 30 juin.

Prochaine réunion le 20 juin.

Christelle Caplin-Dahenne